

*Question présentée par le député :*

*M. Pierre Bayenet*

*Date de dépôt : 14 mai 2019*

### **Question écrite urgente**

**Quelle est l'étendue de l'activité de police judiciaire menée par les polices municipales ?**

- A combien de reprises les policiers municipaux des communes genevoises ont-ils fait usage de compétences de police judiciaire durant l'année 2017 ? Et durant l'année 2018 ?
- Quelles sont les mesures de contraintes qui ont été ordonnées par les policiers municipaux en 2017 ? Et durant l'année 2018 ? A combien de reprises chacune des mesures de contraintes ont-elles été ordonnées ?
- En particulier, à combien de reprises des agents de la police municipale ont-ils ordonné des arrestations provisoires de personnes soupçonnées d'avoir commis des crimes ou des délits, en 2017 et en 2018 ? A combien de reprises l'arrestation provisoire a-t-elle été prolongée au-delà de trois heures ?
- Quelles sont les modalités de la transmission des affaires vers la police cantonale et vers le pouvoir judiciaire ?
- A combien de reprises les agents de la police municipale ont-ils procédé à des fouilles au sens de l'art. 11 al. 3 LAPM ?
- La police municipale de la Ville de Genève fait-elle usage d'un local destiné à la privation de liberté ? Cas échéant, combien de personnes ont-elles été privées de liberté par les APM de la Ville de Genève en 2017 et en 2018 ?